

2024/025
DK

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240409-del-090424-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 9 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 22 mars,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne
LEFEBVRE, Aline SZYMCZAK et Monsieur Robert UNTERFRANC, absents excusés,
Monsieur David GUIDE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Composition des membres du Comité de Gestion du Fonds de Travaux Urbains

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a signé en 2015 avec l'Etat, la Région, le Contrat de Ville qui s'articule autour de 4 piliers :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement économique et l'emploi
- L'égalité des chances

Qu'à ce titre, différents enjeux pour la ville de Loison-sous-Lens ont été ciblés notamment autour de la lutte contre l'isolement, le lien et l'accompagnement social, les situations de précarité liées à l'emploi et autour de la promotion des jardins partagés et la production maraîchère locale via les circuits courts.

Qu'à cet effet, le Conseil Régional a souhaité développer les initiatives des habitants grâce à une aide financière en investissement de 4 573.00 € maximum par micro-projet, complétée par un financement de la collectivité territoriale gestionnaire.

Les micro-projets qui peuvent être soutenus par le Fonds de Travaux Urbain doivent concerner les espaces publics (ou d'usage public) et viser à :

- La sécurisation
- La qualité environnementale
- La propreté et l'entretien
- La convivialité

Qu'à ce titre, la commune de Loison-sous-Lens, après en avoir délibéré lors de sa séance du 5 juillet 2023, a sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place du Fonds de Travaux Urbains.

Que par arrêté du Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, la ville de Loison-sous-Lens s'est vue octroyer une subvention d'un montant de 10 000,00 € correspondant à 50% du coût global du Fonds de Travaux Urbains.

Qu'un Comité de Gestion doit être mis en place dont les missions sont :

- De mettre en œuvre des projets à partir de critères d'éligibilité définis.
- D'assurer le suivi de la réalisation des projets.
- D'évaluer l'impact du projet sur le quartier (la réalisation des travaux doit faire l'objet d'une fiche bilan).

Le Chef de projet assure le suivi administratif et financier du Fonds de Travaux Urbains et l'animation du Comité de Gestion. Le technicien du service technique assure le suivi technique et l'expertise des projets.

Le projet doit concerner le cadre de vie, la vie quotidienne des habitants ou des usagers. Le projet peut avoir pour origine la proposition d'usagers (individus ou groupes), il ne peut émaner des services techniques qu'à la condition d'être validé de façon concertée.

L'intervention sur le domaine privé ne peut pas être sollicitée sauf sur des locaux collectifs résidentiels et pour la lutte contre les graffitis et le verdissement de clôtures et de micro-friches.

Le signalement de périls et d'interventions d'urgence n'entre pas dans les compétences du FTU.

Le Comité de Gestion se réunit au minimum tous les 3 mois.

Le comité de gestion comprend des membres élus, des techniciens de la ville et des habitants.

Considérant que ce dispositif s'inscrit dans une démarche participative au profit des habitants du Quartier Prioritaire Politique de la Ville, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De prendre acte de la composition des membres du comité de gestion comme suit :

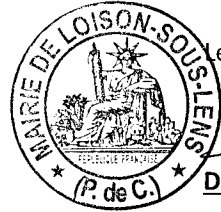
NOM - PRENOM	QUALITE
DEBREU Benoît	Habitant
WATTEBLED Amandine	Habitant
KRUSZKA Daniel	Maire
GUIDE David	Président de l'Association Anim'le 8
PENETTICOBRA David	Conseiller Municipal Délégué
KRZYZELEWSKI David	Directeur Adjoint des Services Techniques
RAVAUX Serge	Chef de projet Urbain

2024/025
DK

- D'inscrire les crédits afférents à ce dispositif au budget 2024 et créer une imputation budgétaire et comptable spécifique aux comptes 21573 « Matériel et outillage de voirie » et 215738 « Autre matériel et outillage de voirie », pour le Fonds de Travaux Urbain.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives de suivi du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 11 avril 2024



Le Maire,


Daniel KRUSZKA